

Les migrants sahéliens : un atout pour la coopération décentralisée

Les études sur les mobilités géographiques des Subsahéliens démontrent leur propension à investir dans les pays d'origine. La manifestation de l'attachement à celui-ci et les types de projets des migrants varient d'une part en fonction de l'âge, du genre et du niveau d'instruction et, d'autre part, en fonction des politiques migratoires et de coopération dans les pays d'accueil.

Abdoul Hameth Ba

géographe, maître de conférences, Université d'Evry-Val-d'Essonne, membre du Lhest (Laboratoire histoire économique sociale et des techniques)

Dans le cas de l'émigration sahélienne et plus précisément de celle des ressortissants du bassin du fleuve Sénégal, on assiste ces quatre dernières décennies à des transformations sociales et territoriales dans les zones rurales. Ces transformations sont dues aux réalisations d'équipements individuels (maison, petite entreprise) ou collectifs (mosquées, puits, dispensaires, écoles, marchés couverts...) et l'émergence d'un mouvement associatif très structuré en lien avec l'émigration. Si les premiers projets sont pensés et financés intégralement par les migrants, aujourd'hui, certains équipements collectifs sont réalisés grâce à l'association de différents acteurs (organisations non gouvernementales, collectivités locales françaises, migrants...). Ce partenariat d'un type nouveau revêt de multiples formes par son mode d'action et la diversité des intervenants. Cependant, la place des

acteurs n'est pas toujours la même selon les formes de partenariat et la nature des projets. Cet article tente de montrer d'abord que les migrants sont les pionniers d'une solidarité très concrète entre les pays d'origine et les pays d'accueil. Ensuite, il aborde la notion de coopération décentralisée pour enfin analyser les formes de collaboration entre les migrants et les collectivités locales dans le cadre de la politique française de solidarité internationale. La question est de savoir quel rôle jouent ou pourraient jouer les migrants sahéliens installés en France et ceux rentrés au pays d'origine dans la définition et la réalisation des projets de co-développement ?

Les immigrés sahéliens installés en France seront-ils considérés dans un futur proche comme des acteurs incontournables d'une coopération décentralisée qui ne cesse d'interpeller les collectivités locales du Nord et du Sud ? Cette forme de

coopération suscite beaucoup d'engouement. Dans le cas du Sénégal, on note plus d'une centaine de partenariats avec les collectivités locales françaises. C'est dire l'importance que revêt cette forme de relation entre le Nord et le Sud. En effet, la coopération décentralisée signe une forme nouvelle de mise en relation entre les peuples et s'inscrit dans le processus d'appui aux initiatives de développement local de la société civile encouragées par les grands organismes de développement comme le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD). Cependant, les enjeux liés à la coopération sont multiples : quels types de projets à réaliser et avec quels outils méthodologiques efficaces ? Comment identifier les acteurs aptes à concevoir, à réaliser et à pérenniser les projets de développement ? Comment réussir une bonne collaboration entre les différents acteurs à différentes échelles géographiques ?

Des pionniers d'une coopération de société à société

Pour des raisons liées aux conditions climatiques et aux valeurs culturelles, la mobilité géographique reste une constante dans les régions sahéliennes. La délimitation des frontières nationales après la décolonisation (1960) et la différence du niveau de développement entre les nouveaux pays ont rendu plus visible cette mobilité géographique. Désormais, on peut mesurer les flux migratoires selon les nationalités et dessiner les trajectoires migratoires. Les principales raisons contemporaines de l'émigration africaine sont connues (recherche d'un emploi rémunéré, fuite des zones en conflit). Aujourd'hui, malgré le renforcement des contrôles aux frontières, le nombre de candidats sahéliens à l'émigration augmente et les destinations se diversifient. La barrière linguistique ou l'éloignement géographique des pays d'accueil ne constituent plus un frein. Guinéens et Sénégalais sont établis à New York ou à Canton en Chine. Cette dispersion des Sahéliens dans le monde n'a rien de particulier, mais leur spécificité réside dans le degré d'attachement au lieu d'origine.

Les études sur l'immigration des ressortissants du bassin du fleuve Sénégal ont montré que les premiers immigrés maliens et sénégalais arrivés en France dans le début des années 1960 s'étaient entendus pour réaliser des projets d'intérêt collectif dans leur village d'origine¹. Cette solidarité des migrants à l'égard des territoires d'origine et le nombre de projets se sont renforcés grâce à l'augmentation du nombre des immigrés (et leurs enfants) originaires du même village en France ou de la même circonscription administrative. Dans le même temps, on observe une évolution des formes de regroupement des migrants. D'ailleurs, ces regroupements ont rendu les impacts des actions des migrants plus importants. En effet, à partir de 1981, une modification de la loi portant création des associations permet aux étrangers résidant en France de fonder leurs propres associations. Ce nouveau statut des associations rend possibles une collaboration formelle entre les migrants et des structures d'animation, de formation et de développement dans les pays d'accueil.

Par effet de mimétisme, les associations se multiplient et les projets en direction du pays d'origine se diversifient. L'échelle d'intervention dépasse celle d'un village pour couvrir plusieurs villages. Au début des années 1990, certains leaders associatifs décident de mieux organiser le tissu associatif issu de l'immigration en créant un réseau d'associations d'immigrés. Cela constitue un tournant dans l'histoire des associations d'immigrés œuvrant pour le développement. En effet, la création d'un réseau d'associations entend répondre à un double objectif : celui de gagner en lisibilité auprès des autorités françaises et africaines et celui d'être capable de mobiliser les moyens humains, techniques et financiers pour réaliser des projets de développement au bénéfice de plusieurs villages, y compris ceux ne possédant pas de ressortissants en France. Le premier objectif connaît quelques succès car le réseau est sollicité par les collectivités locales et surtout par les organismes comme Cités unies France ou l'Institut Panos pour élaborer des stratégies d'action dans le cadre du développement des zones d'origine des populations immigrées. En revanche, pour le second objectif, le réseau peine à trouver des fonds pour concrétiser des projets à la hauteur de ses ambitions.

Coopération décentralisée : une notion qui articule le local et le global

L'évolution du monde au cours des dernières décennies (décolonisation, chute du mur de Berlin) a amené de profondes transformations dans les relations entre les nations. En France, c'est vers le milieu des années 1980 que la notion de « coopération décentralisée » s'est imposée comme une des formes de la coopération du Nord vers le Sud. Cette démarche s'est renforcée, au début des années 1990, grâce au processus de décentralisation dans certains pays africains (Mali, Mauritanie, Sénégal...). Mais la date clé reste l'année 1992. En effet, la loi du 6 février 1992 donne un cadre légal et réglementaire à la coopération décentralisée. Le titre IV de cette loi donne une reconnaissance juridique qui distingue les collectivités locales et territoriales d'autres acteurs (Ong, États...). La coopération décentralisée est définie comme la relation entre des

collectivités françaises et des collectivités territoriales étrangères. Le terme de « coopération » fait référence à des initiatives menées en collaboration avec des collectivités territoriales étrangères, celui de « décentralisée » définit le niveau et le mode de cette coopération, c'est-à-dire celui des collectivités. Désormais, la coopération internationale n'est plus le monopôle de l'État. Les contenus et les objectifs des programmes de coopération varient en fonction de l'ancienneté du partenariat et de la taille des collectivités au Nord et au Sud. Parmi les coopérations décentralisées les plus dynamiques en France, on peut citer celles entre la région Nord-Pas-de-Calais et les régions de Saint-Louis du Sénégal et de Kayes au Mali, entre la ville de Montreuil et le cercle de Yélimané au Mali, entre le Syndicat d'agglomération nouvelle d'Evry et la ville de Kayes, entre la ville de Lille et la commune de Saint-Louis (Sénégal). La coopération décentralisée n'est pas l'apanage des grosses collectivités, dotées d'un service de relations internationales comme la région Nord-Pas-de-Calais. Des communes de taille moyenne comme Hérouville-Saint-Clair (Calvados) avec moins de 40 000 habitants coopèrent depuis 1985 avec la communauté rurale d'Agnam (Sénégal) dont la population ne dépasse guère 35 000 habitants. La coopération décentralisée a permis aux élus des collectivités territoriales au Nord et au Sud de développer des échanges de proximité pour faire face à des problèmes de santé, d'éducation des enfants, de gestion urbaine, d'assainissement, de démocratie et de développement local, de préservation des ressources naturelles...

Dans beaucoup de cas, les programmes de solidarité ont permis d'améliorer un peu les conditions de vie des populations du Sud (éducation sanitaire, accès à l'eau potable) ou de renforcer la citoyenneté et la démocratie participative dans les villes africaines et une meilleure sensibilisation à la diversité culturelle et aux problèmes de pauvreté par les gens du Nord. La réalisation des programmes de coopération décentralisée nécessite le recours à des acteurs divers. Le choix de ces acteurs est fonction de la nature des projets et de l'état de connaissance des zones d'intervention. Dans la plupart des cas, les collectivités locales ou territoriales sollicitent l'expertise des organisations non

gouvernementales intervenant déjà dans les régions partenaires. Les migrants et leurs associations commencent à faire entendre leur voix dans le cadre de la coopération décentralisée mais ils restent encore très marginalisés. Cette diversité d'acteurs est porteur d'espoir à condition que les compétences de chacun soient pleinement identifiées, reconnues et mobilisées pour conduire à bon escient les actions de solidarité. C'est là un des défis majeurs de la coopération décentralisée qui se veut instaurer une forme nouvelle de solidarité durable et viable entre les peuples et les territoires.

Un atout pour la coopération décentralisée ?

Les associations de migrants sahéliens continuent à réaliser des projets non seulement à l'échelle du village d'origine mais aussi à l'échelle de la communauté rurale. C'est le cas de l'association Union des ressortissants de Orkadiéré en France (UROF) dont le président réside dans l'agglomération lilloise. Cette association a réalisé son premier projet en 1973 (une mosquée), d'autres projets ont suivi (école, poste de santé, achat de pirogues). Actuellement l'UROF participe à hauteur de 30 000 euros (soit 20 % du budget total) à la construction d'un collège d'enseignement secondaire pour la communauté rurale du même nom située dans la région de Matam (Sénégal). Ce projet est une initiative de l'Ong Groupe de recherche et de réalisation pour le développement (GRDR), les autres partenaires financiers sont la cellule française du co-développement à Dakar et l'État sénégalais. Les collectivités territoriales françaises intervenant dans la région de Matam ne participent pas directement au financement de ce projet. Cet exemple montre que les relations entre les migrants et les collectivités territoriales intervenant dans la région d'origine de ces mêmes migrants ne sont pas systématiques. On peut même observer une ignorance mutuelle. Les raisons sont multiples : les espaces de rencontre entre migrants et conseillers régionaux sont quasi inexistantes. A l'échelle de la commune, les rencontres entre le maire et les migrants sont plus faciles, mais comme beaucoup de migrants n'ont pas le droit de vote aux élections locales, ils ne constituent pas une clientèle très intéressante. L'autre

raison qui freine les échanges directs entre élus et migrants est l'image négative qui pèse sur les immigrés. Ces derniers sont encore perçus comme des personnes peu qualifiées, pauvres, venant d'un pays « sous-développé ». Cette perception négative ne facilite guère la reconnaissance de leurs compétences dans le domaine de la conception et du financement des projets de développement local. Si autrefois les premiers immigrés étaient illettrés, rappelons qu'aujourd'hui la plupart des responsables des associations de migrants savent lire et écrire en français. Les migrants souffrent aussi d'un manque de reconnaissance de la part des élus des collectivités territoriales des pays d'origine ⁽¹⁾. Dans le cadre des coopérations, jumelages, certaines municipalités mandatent une association pour l'identification des actions et pour l'appui techniques des projets de coopération. C'est le cas à Lille où la municipalité a mandaté l'association française Partenariat Lille-Saint-Louis et sa région du Sénégal. Celle-ci est dirigée par des Français, quelques rares migrants sénégalais sont membres de cette structure. En réalité, très peu d'associations de migrants originaires de la région de Saint-Louis sont étroitement associées au choix des projets de coopération de la ville de Lille. Au total, même si les associations de migrants ont beaucoup évolué en terme de fonctionnement et de conduite des projets de développement local, les élus des collectivités, les organisations non gouvernementales ne semblent guère prêts à laisser aux migrants la place qui leur revient dans le choix et la conduite des projets de solidarité. S'agit-il d'un manque de confiance ou d'une volonté des acteurs du Nord de garder le pouvoir ou tout simplement d'une vision très différente entre acteurs dans le choix des outils et des méthodes pour réaliser les projets de coopération ? Les migrants pratiquent une double appartenance territoriale entre pays d'origine et pays d'accueil, ils jouissent d'une longue expérience de près de 45 ans de mise en relation et ont une connaissance réelle des territoires et des besoins locaux des populations du Sud. En considérant les associations de migrants comme des acteurs à part entière de la coopération, les responsables des collectivités territoriales du Nord et du Sud feraient évoluer les outils méthodologiques de la coopération au développement.

Les luttes contre la pauvreté, contre toutes les formes d'inégalités et de discriminations sociales et territoriales ainsi que le combat pour instaurer une démocratie participative et une solidarité entre les peuples sont des actions qui nécessitent la mobilisation d'acteurs divers (État, collectivités, associations...). Les migrants par leur attachement aux pays d'origine ont initié le co-développement. L'avènement des formes nouvelles de solidarité comme la coopération décentralisée permet d'agir localement au plus près des populations, d'encourager la participation de tous les acteurs, de sensibiliser à la diversité culturelle et de tendre vers des échanges réciproquement avantageux entre les nations. Mais le décalage reste grand entre l'ambition de la coopération décentralisée et les réalités du terrain. D'abord les budgets des collectivités territoriales alloués aux actions de solidarité sont très limités alors que les partenaires du Sud sont démunis. Ensuite, il est très difficile aux acteurs d'avoir une convergence de vue sur les stratégies de développement. Enfin, certains acteurs comme les migrants, malgré leur solide expérience dans le domaine du développement local en direction de leur pays d'origine et de la solidarité, restent marginalisés. Dans une perspective d'une analyse des nouvelles formes de gouvernance, la prise en compte de l'apport des migrants sahéliens dans la définition des projets de coopération reste essentielle.

Un meilleur soutien de la part des pays d'origine, une rupture dans l'accès aux droits (droit de vote des immigrés-étrangers sahéliens aux élections locales en France), un accès plus simple des associations de migrants aux financements et surtout un changement des mentalités (regard négatif) aideraient à mieux impliquer les migrants dans la coopération décentralisée qui reste un vrai espoir de rapprochement entre les peuples, gage d'une solidarité viable et durable. ■

Références bibliographiques

- Abdoul Hameth BA, *Acteurs et territoires du Sahel : Rôle des mises en relation dans la recomposition des territoires*, Lyon, Éditions ENS-LSH, 2007, 260 p.

1. Lors de sa visite à Lille en 1997, la délégation du Conseil régional de Saint-Louis n'a manifesté aucune envie de rencontrer d'une manière formelle les associations des migrants originaires de la région de Saint-Louis.